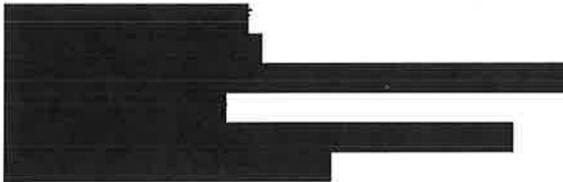




Gatineau, le 3 février 2017

PAR COURRIEL



OBJET : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

La présente lettre fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 17 janvier 2017.

Nous avons procédé à l'examen de celle-ci et voici les éléments de réponse pertinents :

1. **L'effectif étudiant total au préscolaire-primaire et au secondaire pour les années 2012-2013 à 2015-2016 inclusivement.**

Nombre d'élèves			
Année scolaire	Préscolaire-primaire	Secondaire	Total
2012-2013	3 559	2 294	5 853
2013-2014	3 594	2 219	5 813
2014-2015	3 692	2 165	5 857
2015-2016	3 713	2 189	5 902

2. **Le nombre de directeurs d'école pour les années 2012-2013 à 2015-2016 inclusivement.**
3. **Le nombre de cadres (excluant les directions d'école) travaillant pour la commission scolaire pour les années 2012-2013 à 2015-2016 inclusivement.**

En pièces jointes, vous trouverez les documents pertinents.

En terminant, nous vous réitérons que vous avez un droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, selon la note justificative jointe à la présente.

... 2



Commission scolaire
au Cœur-des-Vallées
SECRETARIAT GÉNÉRAL

- 2 -

Je vous prie de recevoir, [REDACTED] l'expression de mes sentiments distingués.

*Le secrétaire général et
responsable de l'accès à l'information,*

Jasmin Bellavance

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE - 2012-2013

<i>Écoles</i>		<i>Élèves</i>		<i>Direction</i>	<i>Dir. adj.</i>	<i>Détenteur du poste</i>
1	De la Montagne	106	A	0.5		
2	Aux Quatre-Vents	287	B	1.0		
3	Du Sacré-Cœur	437		1.0	0.5	
4	Du Ruisseau	287		1.0		
5	Saint-Jean-de-Brébeuf	223		1.0		
6	Mgr Charbonneau	184		0.8		
7	Saint-Michel (G)	275		1.0		
		23				
8	Du Boisé	335		1.0		
9	Saint-Laurent	425	B	1.0	0.5	
10	Hormisdas-Gamelin	1478	B	1.0	4.0	
11	Ste-Famille/Trois-Chemins	261		1.0	0.3	
12	Maria-Goretti	216	A			
13	Sacré-Cœur	69	A	1.0		
14	St-Cœur-de-Marie	109	A			
15	Adrien-Guillaume	103	A	1.0		
16	Providence	282				
17	J.-M.Robert	49		1.0	0.2	
18	St-Pie X	118	A			
19	Saint-Michel (M)	93	A	1.0		
20	Louis-Joseph-Papineau	521		1.0	1.0	
Total :				15.3	6.5	
21	Formation professionnelle			0.5	1.0	
22	Formation générale des adultes			0.5	1.0	
Total :				1.0	2.0	

Note :

- A Ces écoles bénéficieront d'une prime additionnelle pour désigner un enseignant responsable en l'absence de la direction de l'école.
- B Les gestionnaires de ces écoles ont signé une entente de prétraite à temps partiel et les ressources ainsi dégagées seront redistribuées vers d'autres écoles.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE – 2012-2013

<i>Services</i>	<i>Description</i>	<i>Détenteur du poste</i>
A École secondaire Hormisdas-Gamelin	1 gestionnaire administratif d'établissement 1 contremaître à la sécurité	
B Ressources éducatives	1 directrice 2 coordonnateurs	
C Ressources informatiques et organisation scolaire	1 directeur ^A 1 régisseur 1 agente d'administration	
D Ressources humaines	1 directrice 2 conseillères en gestion	
E Ressources matérielles, financières et transport scolaire	1 directrice 3 coordonnateurs 1 régisseur	
F Direction générale	1 agente d'administration 1 secrétaire général	
Total :	18 cadres	

Donc, au total

Formation générale jeunes au primaire	13.5 cadres
Formation générale jeunes au secondaire (incluant postes A)	10.3 cadres
Formation générale des adultes	1,5 cadres
Formation professionnelle	1,5 cadres
Siège social	16 cadres
TOTAL	42,8 CADRES

A Suite à un départ à la retraite, une évaluation des rôles et fonctions de ce poste a été demandée à une firme externe; le pourcentage éventuellement recommandé pourrait varier.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE - 2013-2014

<i>Écoles</i>		<i>Élèves</i>		<i>Direction</i>	<i>Dir. adj.</i>	<i>Détenteur du poste</i>
1	De la Montagne	103	A	0.5		
2	Aux Quatre-Vents	286		1.0		
3	Du Sacré-Cœur	442		1.0	0.5	
4	Du Ruisseau	290		1.0		
5	Saint-Jean-de-Brébeuf	229		1.0		
6	Mgr Charbonneau	192	A	0.7		
7	Saint-Michel (G) (prim./sec.)	326		0.8	0.2	
		23		0.2		
8	Du Boisé	326		1.0		
9	Saint-Laurent	397		1.0	0.5	
10	Hormisdas-Gamelin	1448		1.0	4.0	
11	Ste-Famille/Trois-Chemins	303		1.0		
12	Maria-Goretti	221	A			
13	Sacré-Cœur	73	A	1.0		
14	St-Cœur-de-Marie	110	A			
15	Adrien-Guillaume	100	A	1.0		
16	Providence	283				
17	J.-M. Robert	53		1.0	0.1	
18	St-Pie X	111	A			
19	Saint-Michel (M)	81	A	1.0		
20	Louis-Joseph-Papineau	501		1.0	1.0	
Total :				15.2	6.3	
21	Formation professionnelle			0.5	1.0	
22	Formation générale des adultes			0.5	1.0	
Total :				1.0	2.0	

Note :

A Ces écoles bénéficieront d'une prime additionnelle pour désigner un enseignant responsable en l'absence de la direction de l'école.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE - 2013-2014

<i>Services</i>	<i>Description</i>	<i>Détenteur du poste</i>
A École secondaire Hormisdas-Gamelin	1 gestionnaire administratif d'établissement 1 contremaître à la sécurité	
B Ressources éducatives	1 directrice 2 coordonnateurs	
C Ressources informatiques et organisation scolaire	1 directeur 1 régisseur 1 agente d'administration	
D Ressources humaines	1 directrice 2 conseillers en gestion	
E Ressources matérielles, financières et transport scolaire	1 directrice 3 coordonnateurs 1 régisseur	
F Direction générale	1 agente d'administration 1 secrétaire général et responsable des communications	
Total :	18 cadres	

Donc, au total

Formation générale jeunes au primaire	13,5 cadres
Formation générale jeunes au secondaire (incluant postes A)	10 cadres
Formation générale des adultes	1,5 cadres
Formation professionnelle	1,5 cadres
Siège social	16 cadres
TOTAL	42,5 CADRES

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE - 2014-2015

<i>Écoles</i>		<i>Élèves</i>		<i>Direction</i>	<i>Dis. adj.</i>	<i>Détenteur du poste</i>
1	De la Montagne	92	A	0.5		
2	Aux Quatre-Vents	299		1.0		
3	Du Sacré-Cœur	421		1.0	0.5	
4	Du Ruisseau	301		1.0		
5	Saint-Jean-de-Brébeuf	235		1.0		
6	Mgr Charbonneau	198	A	0.7		
7	Saint-Michel (G) (prim./sec.)	399		0.8 0.2	0.3	
8	Du Boisé	299		1.0		
9	Saint-Laurent	425		1.0	0.5	
10	Hormisdas-Gamelin	1429		1.0	4.0	
11	Ste-Famille/Trois-Chemins	291		1.0	0.3	
12	Maria-Goretti	256	A	1.0		
13	Sacré-Cœur	65	A			
14	St-Cœur-de-Marie	117	A			
15	Adrien-Guillaume	113	A	1.0		
16	Providence	178				
17	J.-M.Robert	144		1.0		
18	St-Pie X	126	A			
19	Saint-Michel (M)	103	A	1.0		
20	Louis-Joseph-Papineau	512		1.0	1.0	
Total :				15.2	6.6	
21	Formation professionnelle			0.5	1.0	
22	Formation générale des adultes			0.5	1.0	
Total :				1.0	2.0	

Note :

A Ces écoles bénéficieront d'une prime additionnelle pour désigner un enseignant responsable en l'absence de la direction de l'école.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE - 2014-2015

Services		Description	Détenteur du poste
A	École secondaire Hormisdas-Gamelin	1 gestionnaire administratif d'établissement 1 contremaître à la sécurité	
B	Ressources éducatives	1 directrice 2 coordonnatrices	
C	Ressources informatiques et organisation scolaire	1 directeur 1 régisseur 1 agente d'administration	
D	Ressources humaines	1 directrice 2 conseillers en gestion	
E	Ressources matérielles, financières et transport scolaire	1 directrice 3 coordonnateurs 1 régisseur	
F	Direction générale	1 agente d'administration 1 secrétaire général et responsable des communications	
Total :		18 cadres	

Donc, au total

Formation générale jeunes au primaire	13.5 cadres
Formation générale jeunes au secondaire (incluant postes A)	10.3 cadres
Formation générale des adultes	1.5 cadres
Formation professionnelle	1.5 cadres
Siège social	16 cadres
TOTAL	42.8 CADRES

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE AMENDÉE - 2015-2016

<i>Écoles</i>		<i>Élèves</i>		<i>Direction</i>	<i>Dir. adj.</i>	<i>Détenteur du poste</i>
1	De la Montagne	101	A	0.5		
2	Aux Quatre-Vents	306		1.0		
3	Du Sacré-Cœur	416		1.0	0.45	
4	Du Ruisseau	315		1.0		
5	Saint-Jean-de-Brébeuf	232		1.0		
6	Mgr Charbonneau	170	A	0.7		
7	Saint-Michel (G) (prim./sec.)	381		0.8	0.35	
				0.2		
8	Du Boisé	310		1.0		
9	Saint-Laurent	426		1.0	0.5	
10	Hormisdas-Gamelin	1385		1.0	4.0	
11	Ste-Famille/Trois-Chemins	241		1.0	0.3	
12	Maria-Goretti	258	A	1.0		
13	Sacré-Cœur	69	A			
14	St-Cœur-de-Marie	131	A			
15	Adrien-Guillaume	119	A	1.0		
16	Providence	173				
17	J.-M. Robert	131		1.0		
18	St-Pie X	118	A			
19	Saint-Michel (M)	83	A	1.0		
20	Louis-Joseph-Papineau	526		1.0	1.0	
Total :				15.2	6.6	
21	Formation professionnelle			1		
22	Formation générale des adultes			1		
Total :				2.0		

Note :

A Ces écoles bénéficieront d'une prime additionnelle pour désigner un enseignant responsable en l'absence de la direction de l'école.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE AMENDÉE - 2015-2016

<i>Services</i>	<i>Description</i>	<i>Détenteur du poste</i>
A École secondaire Hormisdas-Gamelin	1 gestionnaire administratif d'établissement 1 contremaître à la sécurité	
B Ressources éducatives	1 directrice 2 coordonnatrices	
C Ressources informatiques et organisation scolaire	1 directeur 1 régisseur 1 agente d'administration	
D Ressources humaines	1 directrice 2 conseillers en gestion	
E Ressources matérielles, financières et transport scolaire	1 directrice 3 coordonnateurs	
F Direction générale	1 agente d'administration 1 secrétaire général et responsable des communications	
Total :	17 cadres	

Donc, au total

Formation générale jeunes au primaire	13.5 cadres
Formation générale jeunes au secondaire (incluant postes A)	10.3 cadres
Formation générale des adultes	1 cadre
Formation professionnelle	1 cadre
Siège social	15 cadres
TOTAL	40.8 CADRES

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Édifice Lomer-Gouin
575 rue Saint-Amable
Bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4

Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.